

DECISION N° DEC_008_2025

Mise à disposition d'une partie du garage de l'ancienne caserne des pompiers, 1 quai des Pêcheurs à Sélestat

Monsieur Didier STEIN, a fait part de son souhait de disposer d'un local en vue d'y réaliser une œuvre artistique en mosaïque.

Il est proposé de mettre à la disposition de Monsieur Didier STEIN, une partie du garage (situé au fond de la cour) de l'ancienne caserne des pompiers sise 1 quai des Pêcheurs à Sélestat, d'une surface d'environ 150 m², qui répond aux besoins en termes de surface pour la mise en œuvre du projet susvisé.

La prise d'effet de la convention est fixée au 20 janvier 2025 et prend fin le 10 août 2025.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les charges telles que la consommation d'eau et d'électricité seront refacturées à Monsieur Didier STEIN.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

DECIDE de mettre à la disposition de Monsieur Didier STEIN à compter du 20 janvier et jusqu'au 10 août 2025, à titre gratuit, une partie du garage de l'ancienne caserne des pompiers sis 1 quai des Pêcheurs, en vue de lui permettre de réaliser son œuvre artistique en mosaïque.

DECIDE de refacturer les charges telles que l'eau et l'électricité

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN de signer la convention de mise à disposition.

Domaines et Intendance/Fabienne HAEGI

Fait à Sélestat, le 21/01/2025

Le Maire :
Marcel BAUER